

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR

Mme la Maire demande au conseil de rajouter le point 6 : Réfection des toits et lavoirs du patrimoine communal. Le conseil après délibération accepte l'ajout du point 6.

Approbation du compte rendu du conseil du 13/12/2021

- 1- Délibération pour valider la formation de Benjamin Burnolle au permis poids lourd et remorque ;
- 2- Validation des factures d'investissement avant le vote du budget 2022 ;
- 3- Tableau des emplois ;
- 4- Urbanisme ;
- 5- Questions diverses ;
- 6- Réfection des toits et lavoirs du patrimoine communal.

Présents : Mmes Diane BERGEOT, Claude COMET, Martine MOINE, Nicole NOËL.

MM. Patrick ARALDI, Jean-François BIJOT, Williams BLANCAFORT, Thierry CAILLOT, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Thomas GONTHIER, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH

Excusées : Mmes Paulette JOURDAN, (pouvoir à Diane BERGEOT), Sandy PAILLAT (pouvoir à Patrick ARALDI).

Absent : M. Xavier DANHEUX.

Secrétaire de séance : Thomas GONTHIER.

Le conseil est ouvert à 20 h et clos à 22 heures.

Le Conseil municipal accueille Mme Aurélie BOREL et M. Jean-Yves Hedon conseillers départementaux

Les deux conseillers départementaux sont venus, à l'invitation du Conseil municipal, pour présenter les missions du Conseil départemental et discuter des projets de la Commune, en cours.

Aurélie Borel se présente en premier : conseillère municipale de Peyrieu, elle est élue au Département depuis juin 2021, elle est membre de la commission de la contractualisation et de l'aménagement des territoires, de la préservation de la biodiversité et des ressources, de

l'agriculture. Elle est également désignée pour siéger à l'Agence d'ingénierie de l'Ai, à la Semcoda, au conseil de l'Education nationale.

Jean-Yves Hédon a été réélu au Conseil départemental en 2021, c'est son deuxième mandat. Il est par ailleurs Premier adjoint de la Mairie de Belley. Au Département, il est membre de la commission des routes et mobilités. Il siège également au RSA, Aide au logement, Aide financière.

Les compétences du Département :

Le Département n'a pas de compétence générale. Il intervient dans des domaines essentiels de la vie des habitants de l'Ain. Ses principaux champs d'action, qui représentent à eux seuls plus de 60 % de son budget, concernent :

- l'action sociale : soutien à la famille, prise en charge des personnes âgées, accompagnement des personnes handicapées, renforcement de la cohésion sociale,
- les collèges (51 collèges) et la jeunesse,
- le réseau routier.

Au-delà de ces priorités, le Conseil départemental est impliqué dans tous les domaines de la vie en société et particulièrement les infrastructures économiques et communales, l'environnement, le patrimoine, la culture, le tourisme...

L'équipe en place s'est donné pour objectif de restaurer un collège par an. Le Collège de Belley (Sabine Zlatin) a été inauguré en 2016. Les conseillers départementaux se sont battus pour qu'il soit équipé d'un plateau sportif ce qui sera fait cette année.

Sur 100 euros dépensés par le Département,

- 45 € vont à l'aide sociale, la petite enfance, le handicap,
- 6,5 € aux collèges,
- 8,5 € au SDIS (pompiers),
- 8,5 € aux routes et transports
- 6,5 € à l'aide aux communes
- 25 € pour les personnels qui dépendent du Département (dont dans les collèges).

Puis, avec les Conseillers municipaux, les deux élus départementaux ont échangé sur les dossiers en cours pour la commune et expliqué les modes de subventions.

L'aide aux communes s'organise autour du principe d'un projet par commune par an. Il faut donc bien choisir les dossiers sur lesquels la commune souhaitera être accompagnée.

Relance d'un appel à projet pour la création d'une MARPA (maison d'accueil rural pour les personnes âgées). Parves-et-Nattages avait candidaté en 2016. Jean-Yves Hédon explique qu'il y aura sans doute un appel à projet et incite la commune à être attentive à ce lancement.

Petit patrimoine : Patrick Araldi explique qu'une demande de subvention est en cours, les conseillers départementaux disent que cette subvention est bien notée.

Deuxième partie du pôle culturel, là aussi une subvention est fléchée.

D'autres dossiers communaux sont présentés aux Conseillers départementaux, dont le sujet important de la sortie du pont de Yenne ou la nécessité d'une contractualisation pour sécuriser le passage des enfants descendant du bus scolaire à St Didier.

Les conseillers expliquent qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter, notamment pour soutenir des dossiers portés par la commune.

L'échange s'achève vers 21 h.

Le Conseil reprend son ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021

Le compte-rendu du Conseil municipal du 08 Novembre 2021 n'appelant aucun commentaire est adopté à l'unanimité par le Conseil.

1. Formation de Benjamin Burnolle au permis poids lourds et remorque

M. Jean-François BIJOT, Premier adjoint, explique au Conseil qu'il convient de délibérer pour inscrire et payer la formation au permis poids lourds et remorque pour notre agent Benjamin BURNOLLE. Coût de la formation : 3 205 € ttc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Le Conseil autorise le paiement de cette formation pour un montant 3 205 € TTC (compte 6 184 section fonctionnement).

2. Validation des factures d'investissement avant le vote du budget 2022

M. Jean-François BIJOT, Premier adjoint, explique au Conseil qu'il convient de valider les factures d'investissement émises avant le vote du budget 2022.

Liste des factures à honorer :

Accès Mairie

Compte 21311 : MACONNERIE PERROUSE : 19 800€€

Compte 21311 : METTALIERIE LAMBERTICO : 37 800€

Compte 21311 : MENUISERIE RICHARD : 18 600€

Compte 21311 : PLOMBERIE SCIANDRA : 2 000€

Compte 21311 : Electricite ATME DESCHAMP : 1 200€

Compte 21311 : SOCOTEC : 2 400€

Compte 21311 : APAVE : 1 320€

Autres factures :

Compte 2188 : ATME DESCHAMPS défibrillateur sdf : 507.41€

Compte 2131 : DIAG SOCOTEC salle ERP : 1 680€

Compte 21311 : BEAUDET ligne de vie cloche de Nattages : 1 101.67€
Compte 2188 : Défibrillateur sdf DEFIBRIL : 1 564.80€
Compte 2184 : GFS chariot et table inox : 2 121.36€
Compte 2183 : UGAP Ordinateur : 914.06€
Compte 21538 : SAUR route de l'école : 324€
Compte 2031 : GSM : 4 320€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil

Valide le paiement des factures, des prestations ci-dessus mentionnées et autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au paiement des factures se rapportant à ces travaux.

3. Tableau des emplois

M. Jean-François BIJOT, Premier adjoint en charge des ressources humaines informe le Conseil municipal que pour des nécessités de service, il convient de redistribuer les fonctions de certains agents comme suit :

- diminution du temps de travail hebdomadaire de l'ATSEM 1, la durée de travail hebdomadaire passe de 35h à 33h20mn.
- augmentation du temps de travail de l'agent technique 3, la durée de travail hebdomadaire passe de 9h à 13h.
- augmentation du temps de travail de l'agent administratif 2, la durée de travail hebdomadaire passe de 12h à 14h.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil,

Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er janvier 2022. **Autorise** Mme la Maire à prendre les arrêtés nécessaires à ces modifications.

4. Urbanisme

Ont été autorisés les travaux suivants (déclaration préalable) :

- M. et Mme PIERREL pour la pose de capteurs photovoltaïques en toiture – Route des Lavois
- Groupe Alliance Energy pour la pose de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture – Rue des Luisettes
- M. COLLOMB Jean-Louis pour la construction d'une piscine – Route du Rhône
- M. MESTRALLET Yannick pour la pose d'un auvent de portail – Route des Lavois.

5. Questions diverses

Information sur l'obligation de la mise en place de l'assurance complémentaire pour les agents communaux.

Echéances des obligations :

- dès le 1er janvier 2025 pour la participation à la prévoyance ;
- au 1er janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

6. Réfection des toits et lavoirs du patrimoine communal

Trois devis ont été fournis pour la réfection des toits des fours et des lavoirs de la commune, par les entreprises ci-dessous :

- Almaida pour un montant de : 47 185,50€ HT
- Billiet pour un montant de : 47 745,15€ HT
- Demaison pour un montant de : 43 043,75€HT

La commission patrimoine propose de confier les travaux à l'entreprise Demaison.

Pour rappel, une première tranche de travaux a été réalisée en 2021 pour un montant de 10 229,10 € HT, tranche pour laquelle nous n'avons pas eu de subventions.

Il reste donc une tranche de travaux à réaliser sur 2022 et 2023 pour un montant de 32 814,75 HT, pour laquelle nous avons obtenu une subvention de 19 688 € HT, travaux à débiter sous 12 mois à compter du 13/12/21 et à terminer avant le 13/12/24.

L'entreprise Demaison ne pouvant pas tout réaliser sur 2022 nous proposons d'étaler ces travaux selon cet échéancier :

2022

- four de Montpellier.....	3 213,20€ HT
- lavoir de Chêne.....	4 817,00€ HT
- lavoir de Marcherieu.....	355,00€ HT
- lavoir de Château Bochard...	5 395,00€ HT
Total.....	13 790,00€ HT

2023

- four du Bourg Parves.....	4 371,00€ HT
- four de l'étang Nant.....	5 343,65€ HT
- lavoir de Chemillieu.....	3 963,00€ HT
- four du Faubourg.....	5 356,40€ HT
Total.....	19 034,05€ HT



Après en avoir délibéré à l'unanimité : le conseil municipal, décide de confier les travaux de réfection des toits et lavoirs du patrimoine communal à l'entreprise Demaison (Charpenterie Chanazienne) du montant total des 3 tranches s'élevant à 43 043,75 € HT.